



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

Séance du lundi 23 juin 2025

Présents :

M. BORTOT Pascal, M. BOEUF Alain, M. Franck COUPECHOUX, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme GADY Sarah, Mme MARET Chantal, M. MONCHAUX Eric, Mme PEDRON Nathalie, Mme TERRIER Sandra

Absents excusés :

M. Dominique BLOT (procuration à M. Alain BOEUF)
Mme Chloé SORBIER (procuration à Mme Nathalie PEDRON)

Absent : M. Pierre LUCOT

Secrétaire de séance : M. Alain BOEUF

Le procès-verbal du 19 mai est approuvé à l'unanimité.

Accueil du responsable des aménagements et restructurations des bureaux de poste.

Une diminution de 21 % de la fréquentation du bureau de poste de la commune a été observée entre 2022 et 2024.

Malgré l'ajout de la distribution de colis, le volume de courrier traité reste en baisse et cette nouvelle activité ne compense pas la perte d'activité liée au courrier traditionnel. Par ailleurs, de nombreuses transactions sont désormais réalisées à distance.

Différentes options pour l'avenir du bureau de poste ont été évoquées, notamment sa transformation en agence postale ou en relais poste au sein d'un commerce local.

Une proposition de modification des horaires a été formulée, avec une mise en œuvre prévue à partir du 14 juin 2025.

Les nouvelles plages d'ouverture sont les suivantes : du mardi au samedi, tous les matins de 9h30 à 12h30.

Un nouveau point sera organisé en janvier 2026 pour évaluer l'impact de ces changements et ajuster si nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- donne un avis conforme concernant la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire communal, établie à l'échelle départementale, et autorise sa transmission en préfecture.
- approuve l'acquisition des parcelles AE 485, AE 487, AE 489 et AE 491 pour 1 euro symbolique. Cette décision permettra la régularisation de la voirie, notamment les trottoirs, conformément à la délibération du 6 mars 1998, qui n'avait jusqu'alors pas été mise en œuvre.
- approuve l'attribution du lot n° 5 – plâtrerie – peinture du marché à procédure adaptée pour la réhabilitation d'un bâtiment en ateliers communaux à l'entreprise NOIREAUT pour un montant de 26 160 € TTC avec l'option 7 de la peinture des poutres existantes.
- **Questions et informations diverses :**

Alain BŒUF, 1^{er} adjoint, informe :

- du succès limité de la journée Vintage du samedi 7 juin en raison de la pluie qui a persisté une grande partie de la journée.
- de la réussite de la fête de la musique qui s'est déroulée le 19 juin sur le parking de la boulangerie. Avec un groupe de jazz et une proposition de moules frites, cet événement a attiré environ 150 personnes.

- de la soirée Gospel qui s'est tenue à l'église le 20 juin et qui s'est bien déroulée, réunissant environ 50 participants.
- de la tenue du tournoi de football qui a réuni environ 300 jeunes sur le week-end.

Nathalie PEDRON, 2ème adjointe, informe :

- des effectifs prévus à la rentrée scolaire de septembre : 49 enfants en maternelle, répartis dans 2 classes et 105 enfants en élémentaire, répartis sur 5 classes, dont 3 sur Saulon et 2 sur Barges.
- du succès de la kermesse de l'école élémentaire, malgré la chaleur à la salle des fêtes.
- de la cérémonie organisée le 24 mai qui a accueilli deux familles avec leur nouveau-né et deux familles nouvellement installées dans la commune.
- des retours favorables ont été reçus de la part des entreprises qui effectueront des dons pour l'opération Octobre Rose.

M. le Maire informe :

- dans le cadre de la réhabilitation de l'ancien terrain de foot, l'association Pirouette-Cacahuète, accompagnée d'un paysagiste a proposé une convention visant à réaliser une étude technique incluant une consultation avec les habitants.
Le budget prévu pour cette étude s'élève à 10 000 €. La Région, grâce à son dispositif ENVI pourrait soutenir financièrement la commune en couvrant jusqu'à 70 % des coûts liés à cette étude et aux investissements nécessaires.
- la tondeuse utilisée, entre autres, pour l'entretien du terrain de foot est en panne.
Pour la remplacer, il est envisagé d'acquérir un mini-tracteur d'un coût de 27 000 € avec la possibilité d'ajouter des équipements complémentaires.
Plusieurs devis ont été demandés auprès de différentes entreprises afin de comparer les offres avant de prendre une décision.
- d'un rendez-vous avec une société d'astronomie qui invite à découvrir une exposition et à observer le ciel dans un planétarium vendredi 26 et samedi 27 septembre.
Une information détaillée sera distribuée en boîte aux lettres.
- en collaboration avec les enseignants, le club d'échecs interviendra dans les écoles élémentaires en début d'année 2026.
- suite au conseil d'école, des échanges sont prévus entre les enfants, les personnes de la résidence Ages&Vie à Saulon. Par ailleurs, la chorale du foyer rural interviendra dans les classes.
- de l'avancée du projet de construction du pôle scolaire avenue de la Gare qui prévoit une structure regroupant 3 classes de maternelle et 6 classes d'élémentaire. Le coût total de l'opération s'élève à 5 millions d'euros, dont 3 millions sont dédiés au pôle scolaire.
Compte tenu des subventions estimées à 80 % du coût du projet, la participation financière de la commune, calculée au prorata du nombre d'enfants inscrits, devrait s'élever à environ 800 000 €.
Le concours d'architecte pour cette construction sera lancé en septembre.

Fait à Saulon-la-Chapelle,

Le secrétaire de séance,
Alain BŒUF



Le Maire,
Pascal BORTOT

